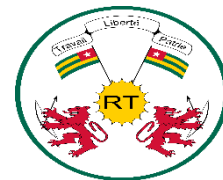




UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



TERMES ET CONDITIONS

EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR

DU 17 JANVIER 2020

ETAT DU TOGO

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU TOGO

Dénomination de l'émission	TG000000xxxx-BAT-JANVIER-2021
Nature des titres	Bons Assimilables du Trésor de maturité initiale 364 jours
But de l'émission	La présente émission de Bons Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Togo
Emetteur	Etat du Togo à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Procédure d'émission	Adjudication ouverte
Montant mis en adjudication	25 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	1 000 000 FCFA
Maturité	364 jours
Echéance	17/01/2021
Taux	Les soumissions sont faites à taux multiples.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.
Sûreté des remboursements	Les Bons Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public du Togo et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU TOGO

Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA le vendredi 17 janvier 2020 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le vendredi 17 janvier 2020 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Le vendredi 17 janvier 2020
Date de valeur des titres	Le lundi 20 janvier 2020
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : - les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Bons Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU TOGO

Fiscalité des titres

Les revenus perçus sur Bons Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant au Togo. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.

Rachat ou échange de titres

L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

Tableaux d'amortissement indicatifs des BAT (en FCFA)

BAT 364 jours Taux d'intérêt Précomptés				
Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Encours en fin de période
20/01/2020	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	1 000 000
17/01/2021	1 000 000	0	1 000 000	0
Total		Intérêts Précomptés	1 000 000	

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRE

BENIN

COTONOU
Avenue Jean-Paul II
B.P. 325 RP
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU
Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P 356
Téléphone : (226) 25306015 / (226) 25490500
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 25 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue
Delafose
BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

BAMAKO
Boulevard du 22 octobre 1946
B.P. 206
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium
B.P. 487
Téléphone : (227) 72 33 30 / 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR
Boulevard du Général de Gaulle x
Angle Triangle Sud
B.P. 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME
Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02

GUINEE BISSAU

BISSAU
Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 38
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73
Télex : 289 BCGB1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 10 10

E-mail : adjudications@umoatitres.org